



Préavis municipal N° 6/2024 :

Thierrens - ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale sis à la rue de la Porte 3,

Rénovation des façades et de la toiture - modification des aménagements extérieurs, Demande de crédit d'investissement complémentaire

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le jeudi 19 septembre 2024 en présence de Mme Nathalie Jatton, municipale chargée des bâtiments, M. Yves-Alain Bigler, vice-syndic et M. Valentin Dubach, municipal chargé des finances.

La commission a étudié le préavis municipal n° 06/2024 et entendu les explications détaillées des représentants de la municipalité.

La commission formule les observations suivantes :

- Le budget total lié à la rénovation des façades, de la toiture ainsi qu'aux aménagements extérieurs, se compose du budget initial de 1'122'000 CHF, auquel s'ajoutent un amendement de 221'000 CHF et la présente demande de crédit supplémentaire de 254'792 CHF, portant le total à 1'597'792 CHF.
- La justification partielle de l'augmentation des coûts en raison du temps perdu est jugée acceptable. Cependant, elle met, accessoirement, en lumière le décalage entre concrétisation des investissements et des préavis déjà validés. Une mise à jour du calendrier des futurs investissements pourrait être nécessaire si de telles augmentations dues aux retards se confirment.
- La proposition de la municipalité de financer le crédit complémentaire par la trésorerie courante est justifiée.
- La dissolution des fonds de réserve inutilisés est une opportunité bienvenue dans ce cas précis, mais elle ne pourra plus, à l'avenir, absorber de tels crédits supplémentaires.
- Enfin, la commission se dit également désarmée face aux contraintes imposées par les bâtiments historiques. Un travail d'inventaire du patrimoine communal est attendu.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis n° 06/2024 – Thierrens – ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale, sis à la rue de la porte 3. Rénovation des façades et de la toiture et modification des aménagements extérieurs, Demande de crédit d'investissement complémentaire tel qu'il a été présenté

Montanaire, le 23.09.2024

Christine Dubrit

Kevin Forestier

Jean-Luc Jatton

Sébastien Gasser (rapporteur)